

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un juin, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	20
Dont suppléants	2
Dont représentés	
Votants	
Dont pour	7
Dont contre	5
Dont abstention	8

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie excusée), Mme LARROUDE Jacqueline, M LESCOLLE Grégory, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, M. MONSEGU Michel (suppléant de Mme RODRIGUES Catherine), Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie

Etaient excusés :

Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, Mme RODRIGUES Catherine, Mme MAILLE Julie

Secrétaire de séance : M. COUET-LANNES Patrick

N°2021-C6 : RESSOURCES HUMAINES – CREATIONS D'EMPLOIS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFSRAPPORT

Mme la Présidente rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 et 97,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des effectifs modifié par délibération n°2020-G4 du 26 novembre 2020

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial pour exercer les fonctions de Responsable de gestion budgétaire, des achats et du personnel,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial pour exercer les fonctions de gestionnaire administrative et éducation,

Mme la Présidente propose à l'assemblée,

D'adopter les modification suivantes du tableau des effectifs :

- la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet (35/35°) sur un poste de Responsable de gestion budgétaire, des achats et du personnel
- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet (35/35°) sur un poste de gestionnaire administratif et éducation

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE

- la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet (35/35°) sur un poste de Responsable de gestion budgétaire, des achats et du personnel
- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet (35/35°) sur un poste de gestionnaire administratif et éducation

DECIDE la modification du tableau des emplois aux conditions ci-dessus énoncées

APPROUVE le tableau des effectifs du Syndicat à compter du 1^{er} juillet 2021

Service	Filière	Cat	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes budgétaires	Postes pourvus
Direction	Administrative	A	Attaché territorial	Directeur des Services	35/35	1	1
Administratif	Administrative	A	Attaché territorial	Responsable RH/Finances	35/35	1	1 <i>(à compter du 01/09/21)</i>
Administratif	Administrative	B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Responsable RH/Finances	35/35	1	0 <i>(à compter du 01/07/21)</i>
Administratif	Administrative		Adjoint administratif	Gestionnaire administratif et éducation	35/35	1	1 <i>(à compter du 01/08/21)</i>
Administratif	Administrative	C	Adjoint administratif	Accueil-Appui direction	25/35	1	0
Education et Animation	Animation	B	Animateur territorial	Coordonnateur Enfance Jeunesse	35/35	1	0
Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Responsable Espace Jeunes	30/35	1	0
Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Responsable service Jeunesse	35/35	1	1
Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Directrice ALSH	35/35	1	1
Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Responsable service Education	35/35	1	0 <i>(à compter du 01/08/21)</i>
Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Animatrice	35/35	1	1
Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Agent école maternelle	33/35	1	1
Education et Animation	Animation	C	Adjoint d'animation	Agent école maternelle	32/35	1	1
Education et Animation	Médico-sociale	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	ATSEM	35/35	1	1
Education et Animation	Médico-sociale	C	ATSEM principale 2 ^{ème} classe	ATSEM	32/35	1	1
Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent restauration	27.5/35	1	1

			principal de 1 ^{ère} classe				
Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	28.50/35	1	1
Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent restauration	19.50/35	1	1
Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	32/35	1	1
Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	28/35	1	1
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC							
Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	20/35	1	1
Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent	22/35	1	1
Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	19/35	1	1
Restauration et Entretien	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent	19/35	1	1

PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Ainsi délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

SYNDICAT DES ÉCOLES
DE LA RÉGION DE GARLIN
64330 GARLIN

Michèle PLANTE